

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00328
Numéro SIREN : 835 407 388
Nom ou dénomination : AVEC RESTAURANT

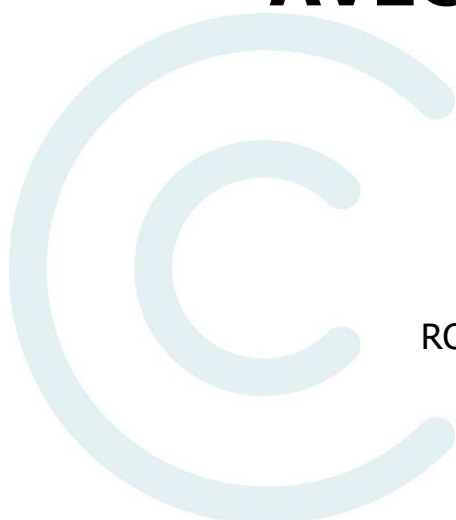
Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2022 sous le numéro de dépôt 9537



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

AVEC RESTAURANT



1, rue du BREIL
35000 RENNES
RCS RENNES : 835 407 388

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

EN SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

AVEC RESTAURANT

-
1, rue du BREIL
35000 RENNES
RCS RENNES : 835 407 388
-

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 31 mai 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante.

Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 avril 2021, qui n'ont pas fait l'objet d'un audit, font apparaître :

- Un chiffre d'affaires de 1 605 597 € HT correspondant à l'activité de restauration de la société.
- Un excédent net d'impôt société de 277 775 euros contre un bénéfice net de 523 275 euros lors de l'exercice précédent ;
- Des capitaux propres de 926 438 euros au 30 avril 2021 y compris un capital social de 9 000 euros.

L'actif total qui s'élève à 2 385 621 euros au 30 avril 2021 est principalement constitué des éléments suivants :

- Des immobilisations nettes pour 875 657 euros ;
- Des stocks pour 24 072 euros ;
- Des créances clients pour 6 122 euros ;
- Des créances diverses, sociales et fiscales de 394 985 euros ;
- Des comptes courant pour 278 383 euros ;
- Des disponibilités pour 786 479 euros ;
- Les autres postes de l'actif s'élèvent à 19 923 euros.

Les dettes de la société qui s'élèvent à 1 459 183 euros au 30 avril 2021 correspondent aux éléments suivants :

- Des dettes financières pour 1 297 465 euros ;
- Des dettes fournisseurs pour 57 614 euros ;
- Des dettes fiscales et sociales pour 104 104 euros.

Aucune assemblée ne s'est tenue après le 8 octobre 2021 en vue de distribuer des dividendes.

Les contrôles menés sur les éléments du bilan clos le 30 avril 2021 ainsi que les flux financiers de cette même année ont permis de conclure à une absence d'anomalies significatives dans les comptes pouvant remettre en cause la valorisation des capitaux propres tels qu'ils figurent au bilan de la société.

L'analyse des opérations financières intervenues entre le 1^{er} mai 2021 et le 30 avril 2022 a permis de faire les constats suivants :

- L'analyse de l'actif immobilisé n'a pas permis de relever de dépréciations susceptibles d'impacter le niveau des capitaux propres à la date du 30 avril 2022 ;
- Les stocks ont été inventoriés et valorisés. La marge sur activité ne présente pas d'anomalies et la valorisation des marchandises stockées est cohérent ;
- Les créances ne présentent pas de niveau anormalement élevé ou de risques de dépréciations ;
- La trésorerie de la société est conforme aux relevés émis par les organismes bancaires ;
- Les remboursements des emprunts bancaires se poursuivent normalement ;
- Les dettes fournisseurs et les autres dettes ne comportent pas d'antériorité anormale.
- Les opérations juridiques ayant eu lieu sur l'exercice clos le 30 avril 2022, et dont nous avons eu connaissance, conduisent à considérer une approche des capitaux propres estimative (les comptes annuels clos le 30 avril 2022 n'ont pas été arrêtés à la date de nos travaux) :

Capitaux propres au 30/04/2021	926 438 €
Distributions de dividendes post-clôture	- 277 775 €
Distributions de réserves post-clôture	- 622 225 €
Produits de l'exercice (comptabilité provisoire)	+ 3 736 896 €
Charges de l'exercice (comptabilité provisoire)	- 3 080 632 €
Amortissements valorisés au 30/04/2022	- 221 925 €
Stock inventorié au 30/04/2022	+ 50 718 €
Montant du résultat avant Impôt sociétés	485 057 €
Capitaux propres reconstitués au 30/04/2022 avant IS	+ 511 495 €

Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés qui ont été portés à notre connaissance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social ou l'exhaustivité du passif de la société.

Conclusions du Commissaire à la transformation

Aussi, sur la base de nos travaux, et au regard des éléments comptables et financiers qui nous ont été communiqués pour notre mission, nous estimons que le total des capitaux propres au 30 avril 2021 et par projection au jour de la réalisation effective de la transformation, est supérieur au total du capital social de la société.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé et il ne nous a pas été signalé d'avantages particuliers au cours de notre mission.

Fait à Rennes,

Pour la SAS CAFEX,

Julien BASLÉ
Commissaire aux comptes et à la transformation